

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **6 janvier 2014**

Décision n° **B-2014-4867**

commune (s) :

objet : Fourniture de matériels et équipements électriques pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : fournitures pour protections et distributions électriques - Lot n° 2 : fourniture pour éclairage et divers équipements électriques - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : vendredi 27 décembre 2013

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 7 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip, Mme Pédrini, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, M. Bernard R. (pouvoir à M. Crédoz), Mme Frih (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Calvel, Arrue, Barge, Charles, Sécheresse, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

**Bureau du 6 janvier 2014****Décision n° B-2014-4867**

objet : **Fourniture de matériels et équipements électriques pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : fournitures pour protections et distributions électriques - Lot n° 2 : fourniture pour éclairage et divers équipements électriques - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés à bons de commande relatifs à la fourniture de matériels et équipements électriques pour les services de la Communauté urbaine de Lyon arriveront à échéance le 23 décembre 2013.

Afin de renouveler ces cadres d'achat, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs à la fourniture de matériels et équipements électriques pour les services de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet de l'allotissement mentionné ci-dessous.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
1	fourniture pour protections et distributions électriques	1 400 000	1 680 000	3 600 000	4 320 000
2	fourniture pour éclairage et divers équipements électriques	1 200 000	1 440 000	3 200 000	3 840 000

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 décembre 2013, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Nom de l'attributaire
1	fourniture pour protections et distributions électriques	COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE - SONEPAR SUD-EST
2	fourniture pour éclairage et divers équipements électriques	REXEL FRANCE

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande pour la fourniture de matériels et équipements électriques pour les services de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : fourniture pour protections et distributions électriques, attribué à l'entreprise COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE - SONEPAR SUD-EST pour un montant global minimum de 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC, et maximum de 3 600 000 € HT, soit 4 320 000 € TTC, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année,

- lot n° 2 : fourniture pour éclairage et divers équipements électriques, attribué à l'entreprise REXEL FRANCE pour un montant global minimum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC, et maximum de 3 200 000 € HT, soit 3 840 000 € TTC, pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire aux sections et budgets correspondants - exercices 2014 et suivants - aux comptes, fonctions et aux opérations adéquates.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 janvier 2014.**